



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1772

Attribution d'une subvention de 3 500 euros à l'association Refugee Food pour l'organisation du Refugee Food Festival

Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat

**Rapporteur** : M. CHAPUIS Gautier

**SEANCE DU 19 MAI 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRÉRY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1772 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 3 500 EUROS A  
L'ASSOCIATION REFUGEE FOOD POUR  
L'ORGANISATION DU REFUGEE FOOD FESTIVAL  
(DIRECTION DE L'ECONOMIE DU COMMERCE ET DE  
L'ARTISANAT)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 18 mai 2022 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

L'association Food Sweet Food, créée en 2012, dont le siège social est situé 26 rue  
Monsieur le Prince à Paris 75006, organise la 6e édition du festival Refugee Food  
Festival qui se déroulera du 13 au 19 juin 2022, dans plusieurs lieux de Lyon.

L'association Food Sweet Food a vocation à :

- sensibiliser le grand public à la situation des personnes bénéficiaires de la  
protection internationale, en créant des espaces de rencontres et d'échanges, des  
supports d'information, des contenus dédiés ;
- favoriser l'insertion socioprofessionnelle des personnes bénéficiaires de la  
protection internationale dans les métiers de la restauration, en développant des  
activités d'accompagnement, d'orientation et de formation professionnelle ;
- valoriser les patrimoines culinaires des régions du monde et contribuer à préserver  
leurs traditions dans le souci d'une alimentation plus durable, plus saine et plus  
diversifiée.

Pour mener ses objectifs, l'association développe plusieurs activités :

- des formations gratuites pour les réfugiés, professionnalisantes aux métiers de la  
restauration ;
- des restaurants d'insertion ;
- un service traiteur ;
- un festival culinaire annuel nommé Refugee Food festival.

Le Refugee Food Festival est un festival qui a lieu principalement dans des restaurants et  
qui consiste à créer des collaborations entre des restaurateurs et des cuisiniers réfugiés.  
Le projet a lieu courant juin, simultanément dans plusieurs villes, pour marquer un temps  
fort autour de la Journée Mondiale des Réfugiés (20 juin). Ce seront 11 villes en France  
et en Suisse qui accueilleront le festival cette année, dont la ville de Lyon pour la 6<sup>ème</sup>  
édition.

Les objectifs de cette manifestation sont les suivants :

- faire évoluer les regards portés sur les personnes réfugiées en valorisant leurs  
patrimoines culinaires ;
- accélérer l'insertion professionnelle des personnes réfugiées dans le secteur de la  
restauration, l'accès à l'emploi étant en effet l'un des premiers pas vers une  
intégration globale, car il permet l'indépendance financière, l'apprentissage de la  
langue ainsi que des codes culturels ;
- mobiliser et rassembler la société civile autour de la table, la cuisine étant un  
moyen de fédérer, de sensibiliser les citoyens.

Comme les précédentes éditions, l'édition 2022 proposera plusieurs temps forts :

- 1 déjeuner de lancement presse, dans un restaurant partenaire du festival à Lyon ;
- 5 à 7 collaborations dans des restaurants lyonnais et de la Métropole ;
- 1 ou 2 collaborations avec des artisans de bouche (boulangier, pâtissier, brasseur, fromager) ;
- 2 ateliers de cuisine (chez Les Petites Cantines) ;
- 1 journée de clôture, durant laquelle seront organisés : un brunch autour des patrimoines culinaires du monde, une table ronde sur la thématique de l'inclusion via l'alimentation, un concert.

Le programme est en cours d'élaboration ; à ce stade de mobilisation, voici les premiers partenaires de l'événement : les établissements Heat Lyon (Lyon 2<sup>ème</sup>) Les Mauvaises herbes (Lyon 1<sup>er</sup>), la Brasserie Tom & co (Lyon 1<sup>er</sup>), Belle Lurette (Lyon 9<sup>ème</sup>), Café Somos (Lyon 6<sup>ème</sup>), Cosy 36 (Lyon 4<sup>ème</sup>) et les associations Singa, Weavers, Forum Réfugiés, Eris.

En marge du festival, une campagne d'information et de sensibilisation est menée, pour faire rayonner les messages du projet en dehors des murs des restaurants, en utilisant la cuisine comme levier de dialogue et de découverte mutuelle.

Le Refugee Food Festival a, depuis 5 ans à Lyon, pu accompagner 19 cuisiniers réfugiés vers l'emploi, la formation ou l'entrepreneuriat, fédérer une quarantaine de restaurateurs, mobiliser 45 associations lyonnaises et de la métropole.

Cette année, l'association sollicite une subvention de 3 500 euros pour l'organisation de la 6<sup>ème</sup> édition lyonnaise du refugee food festival. Le budget de l'opération est de 14 077 euros.

En raison de l'intérêt que présente cet événement, il est aujourd'hui proposé d'accorder une subvention de 3 500 euros à l'association.

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Emploi - Economie durable - International - Tourisme

;

### **DELIBERE**

- 1- Une subvention de 3 500 euros est allouée à Food Sweet Food, dont le siège social est situé 26 rue Monsieur Le Prince 75006 PARIS, pour l'action Refugee Food Festival.
- 2- La dépense de 3 500 euros sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, sur la ligne de crédit 112897, programme DEVELOPMENT, opération ALIMDUSU, nature comptable 65748, fonction 65, chapitre 65.

- 3- Le paiement de la subvention ne peut intervenir que lorsque la présente délibération est devenue exécutoire. La subvention sera créditée au compte de l'association selon les procédures comptables en vigueur. Elle sera versée en une fois sur simple demande de l'association, au vu du budget prévisionnel détaillé de l'action.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET